



République Française  
Département Ille et Vilaine  
**Commune de Saint Jean Sur Vilaine**

## Compte-rendu de séance

### Séance du 1<sup>ER</sup> Avril 2019 à 20h30

L'an 2019 et le 1<sup>er</sup> avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, Salle du Conseil sous la présidence M. FAUVEL Marc.

**Présent(e)s** : M. FAUVEL Marc, M. GAUDIN Xavier, M. LETORT Yoann, Mme MARTIN Bernadette, Mme CHESNAIS Laëtitia, M. DAVENEL Dominique, Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline, M. LEBRETON David, Mme LERAY Stéphanie, M. LETORT Anthony, Mme BASLÉ Marie-Pierre.

**Excusé(e)s** : M. MARION Bertrand  
Mme GUILLEUX Monique (procuration à M. FAUVEL Marc).

**Absente** : Mme GATEL Carole.

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 26/03/2019

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BASLÉ Marie-Pierre.

**Avant d'ouvrir la séance M. Le Maire propose de rajouter 6 points à l'ordre du jour :**

- **Délibération** : Affectation du résultat 2018 sur le Budget Primitif 2019.
- **Délibération** : Clôture du Budget « La Morandière ».
- **Délibération** : Transfert des dépenses du Budget « Assainissement » sur le Budget « Commune ».
- **Délibération** : Logement « Rue Saint-Laurent » : Résiliation du bail de Mr ESNAULT.
- **Délibération** : ZAC de la Huberderie 2<sup>ème</sup> Tranche : Avenant N° 1 LEMEE T.P.
- **Délibération** : Subvention 2019 A.E.J.I.

#### **SOMMAIRE**

- **Délibération** : Vote des Budgets Primitifs 2019.
- **Délibération** : Restaurant scolaire : possibilité d'exonération de la taxe d'aménagement et de la Redevance Archéologique.
- **Délibération** : Restaurant scolaire : contrat d'entretien pour l'élèveur.
- **Délibération** : Chemin de la Morandière : demande d'achat d'un riverain d'une parcelle de 27 m<sup>2</sup>.
- **Délibération** : Ecole Ste-Elisabeth : demande d'un soutien financier pour la sortie classe de neige.
- **1 D.I.A.**

**QUESTIONS DIVERSES**

⇒ **2019-04-26 – Vote du Budget Primitif 2019 « Commune »**

M. Le Maire présente au Conseil Municipal les nouvelles propositions budgétaires concernant le budget primitif 2019 de la Commune qui s'équilibre comme suit :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 1 953 224.95€  
Recettes : 1 953 224.95€ (excédent reporté au cpte 001 pour 812 458.67€)

Montant des opérations : 1 820 135.00 €

Les postes les plus importants sont la réserve foncière, la construction du restaurant scolaire, l'extension du CLSH, la ZAC de la Touche.

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses 914 206.97€  
Recettes : 914 206.97€ (excédent reporté au cpte 002 pour 140 082.76€)

Les principales dépenses sont à caractères générales :

**Chapitre 011** (eau, électricité, entretien voies et réseaux, bâtiments, petits équipements ....) pour 219 525.00 €.

**Chapitre 012** (charges du personnel) pour 187 650.00 €

**Chapitre 014** (Atténuation de produits) pour 1 000.00 €

**Chapitre 65** (autres charges de gestion courante + participation à d'autres organismes...) pour 297 913.10 €

**Chapitre 66** (charges financières) pour 13 487.83 €

**Chapitre 67** (charges exceptionnelles) pour 900.00 €

**Chapitre 68** (dotations aux amortissements) pour 34 000.00 €

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions du budget communal 2019.***

⇒ **2019-04-27 – Vote du Budget Primitif 2019 « Assainissement »**

M. Le Maire présente au Conseil Municipal les nouvelles propositions budgétaires concernant le budget « assainissement » 2019 qui s'équilibre comme suit :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 115 881.65€  
Recettes : 115 881.65€ (excédent reporté au cpte 001 pour 100 221.65€)

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses 240 927.77€  
Recettes : 240 927.77€ (excédent reporté au cpte 002 pour 175 927.77€)

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions du budget « assainissement » 2019.***

⇒ **2019-04-28– Vote du Budget Primitif 2019 « Commerces »**

M. Le Maire présente au Conseil Municipal les nouvelles propositions budgétaires concernant le budget « Commerces » 2019 qui s'équilibre comme suit :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 154 796.56€  
Recettes : 154 796.56€ (excédent reporté au cpte 001 pour 114 796.56€)

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses 40 281.92€  
Recettes : 40 281.92€ (excédent reporté au cpte 002 pour 39 196.10€)

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions du budget « Commerces » 2019.***

⇒ **2019-04-29 – Vote du Budget Primitif 2019 « ZAC de la Huberderie »**

M. Le Maire présente au Conseil Municipal les nouvelles propositions budgétaires concernant le budget « ZAC de La Huberderie » 2019 qui s'équilibre comme suit :

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses 232 287.85€  
Recettes : 232 287.85€ (excédent reporté sur le cpte 002 pour 232 282.85€)

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions du budget « ZAC de la Huberderie » 2019.***

⇒ **2019-04-30 – Vote du Budget Primitif 2019 « ZA La Morandière »**

M. Le Maire présente au Conseil Municipal les nouvelles propositions budgétaires concernant le budget « ZA La Morandière » 2019 :

**Le budget s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement à 228 096.61€.** Ce budget sera clôturé puisqu'il n'est plus de la compétence des communes.

Différents montants seront reportés sur le budget communal.

- Le déficit de **48 413.10 €** (inscrit au compte 6521 en section de fonctionnement).
- Le terrain restant à vendre pour un montant de **139 560€** (inscrit au compte 2111-109 en section d'investissement).
- L'avance qui avait été faite de la Commune au moment de l'ouverture du budget, soit un montant de **10 671.43€** qui sera reversé sur le compte 27638 en section d'investissement.

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions du budget « ZA La Morandière » 2019.***

⇒ **2019-04-31 – Affectation du résultat 2018 sur le Budget Primitif 2019**

M. Le Maire rappelle que le compte administratif 2018 présentait un résultat excédentaire en fonctionnement de 440 082.76 €.

M. Le Maire propose au conseil municipal d'affecter sur le budget primitif 2019 une partie de ce montant soit 300 000€ au compte 1068 en recette d'investissement, d'octroyer le solde soit 140 082.76 € en recette de fonctionnement au compte 002 et de reporter l'excédent d'investissement soit 812 458.67 € au compte 001.

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'affectation des résultats 2018 sur le Budget 2019 comme énoncé ci-dessus.***

⇒ **2019-04-32 – Transfert des dépenses du budget « Assainissement » sur le budget « Commune »**

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal que le salaire des agents qui interviennent pour le service « Assainissement » est calculé de la manière suivante pour les années 2003 à 2015 (*depuis 2003 les charges de personnel n'ont pas été prises en charge par ce budget mais par celui de la Commune*) :

Agent technique	Agent administratif
♦ <u>Taux horaire : 11,30 €</u>	♦ <u>Taux horaire : 13,48 €</u>
♦ 151,67h * 11,30 * 13 années :	♦ 20h * 13,48 * 13 années :
<b><u>22 280,00 €</u></b>	<b><u>3 504,80 €</u></b>

→ Soit un total de **25 784.80 €**.

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reverser le montant de 25 784.80 € correspondant aux charges de personnel du budget « Assainissement » sur le budget « Commune ».***

⇒ **2019-04-33 – Transfert des participations versées sur le budget assainissement sur le budget « Commune »**

Monsieur Le Maire rappelle que le budget assainissement a eu des années difficiles pour équilibrer le budget assainissement. Années 2002- 2004 et 2009.

Pour ce faire, des participations du budget principal « Commune » ont dû être effectuées pour un montant total de 53 670.41€ (en 2002 participation de 15747.04€ - en 2004 participation de 7923.37€ et en 2009 participation de 30 000€). Cette somme de 53 670.41€ sera reversée sur le budget de la Commune au compte 7715 en section de fonctionnement.

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité***

⇒ **Restaurant Scolaire : possibilité d'exonération de la taxe d'aménagement et de la Redevance Archéologique**

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de la Préfecture relatif à la déclaration nécessaires aux calculs des impositions et notamment sur une éventuelle possibilité d'exonération de la taxe d'aménagement.

***Après avoir pris connaissance de ces informations, le Conseil Municipal estime qu'il n'y a pas lieu de prendre une délibération étant donné que la situation du restaurant scolaire ne remplit pas toutes les conditions pour cette exonération.***

⇒ **2019-04-34 – Restaurant scolaire : contrat d'entretien pour l'élève**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la construction du restaurant scolaire il a été installé un élévateur par l'entreprise ERMHES.

M. Le Maire présente le contrat de maintenance de l'appareil qui définit les modalités d'intervention pour assurer son entretien et son bon fonctionnement pour une utilisation en toute sécurité. Le montant annuel s'élève à **676.66 € H.T.** (713.88 € T.T.C.).

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le contrat de maintenance de l'élève pour un montant de 676.66 € H.T., contrat qui prendra effet au 01/04/2019.***

⇒ **2019-04-35 – Chemin de La Morandière : demande d'achat d'un riverain d'une parcelle de 27m<sup>2</sup>.**

M. Le Maire fait part du courrier reçu par des riverains souhaitant acquérir une parcelle de 27 m<sup>2</sup> située sur le chemin rural de La Morandière. Cette parcelle étant déjà entretenue par ces riverains.

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette vente à l'unanimité et fixe le prix à 0.50 € le m<sup>2</sup> et dit que les frais de géomètre et du Notaire seront à la charge de l'acquéreur.***

⇒ **2019-04-36 – Ecole Ste-Elisabeth : demande d'un soutien financier pour la sortie classe de neige**

Une demande de participation financière émanant du Directeur de l'école Ste-Elisabeth a été reçue en Mairie pour un séjour en classe de neige pour l'ensemble des élèves de CM1/CM2. Le coût du séjour s'élève à 12 750.00 €.

Le montant de l'aide financière demandé à la Commune est de **870.00 €** (30 €/élève).

***Après avoir délibéré à bulletin secret, le Conseil Municipal décide par 7 voix pour, 1 contre et 4 blancs d'accorder l'aide financière de 870.00 €. Cette somme sera versée suivant la liste des élèves participants.***

⇒ **2019-04-37 – Logement 9, rue Saint-Laurent : Résiliation du bail de Mr ESNAULT.**

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un courrier de Mr ESNAULT, locataire au 9, rue Saint-Laurent, a été reçu en Mairie le 28/01/2019 nous faisant part de sa résiliation de son bail pour le logement. Mr ESNAULT était locataire depuis novembre 1992.

Fin mars la famille a remis le logement en état.

Malgré un préavis de 3 mois, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de dispenser le règlement du loyer correspondant à la dernière quinzaine du mois d'avril 2019 pour un montant de **183,97 €** (367,94 €/2),

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de dispenser le règlement d'une partie du loyer correspondant à la dernière quinzaine du mois d'avril pour un montant de 183.97 €.***

⇒ **2019-04-38 – ZAC de la Huberderie 2<sup>ème</sup> Tranche : Avenant N° 1 entreprise LEMÉE T.P.**

M. Le Maire présente au Conseil Municipal un avenant N°1 de l'entreprise LEMÉE T.P. dans le cadre du marché des travaux de voirie à la ZAC de la Huberderie 2<sup>ème</sup> tranche pour un montant de **5 697.00 € H.T. (6 836.40 € T.T.C.)** :

N° prix	Libellé	U	Quantité	PU	Total
<b>AMENAGEMENT</b>					
Travaux en moins values					
1	Réalisation d'un ponton béton pour franchissement de fossé	u	-1.00	1 500.00	-1 500.00
<b>Sous-Total Travaux en moins values</b>					<b>-1 500.00</b>
Travaux en plus values					
2	Fourniture et pose de bordure béton type P1	ml	85.00	19.00	1 615.00
3	Réalisation d'engravure	ml	8.00	10.00	80.00
4	Réalisation d'une couche d'accroche sur revêtement existant	m2	200.00	0.80	160.00
5	Mise en oeuvre de grava bitume pour réalisation de 2 plateaux d'un mètre de plat et rampant d'un mètre	t	6.00	135.00	810.00
6	Fourniture et pose de panneaux de signalisation	u	4.00	280.00	1 120.00
7	Mise en oeuvre de marquage au sol type "dent de requin"	u	8.00	80.00	640.00
8	Mise en oeuvre de marquage au sol de type "passage piéton"	Ft	1.00	320.00	320.00
9	Mise en oeuvre de terre végétale	m3	60.00	12.00	720.00
10	Fourniture et pose de volige bois ht 20 cm épaisseur 3 cm	ml	28.00	19.00	532.00
11	Fourniture et mise en oeuvre de gravillon en pieds de murs existant	Ft	1.00	300.00	300.00
12	Fourniture et pose d'etrie de protection de candélabre de la marque ACTUS RAL 3003 rouge rubis	u	3.00	300.00	900.00
<b>Sous-Total Travaux en plus values</b>					<b>7 197.00</b>
Montant H.T.					<b>5 697.00 c</b>
T.V.A. 20 %					<b>1 139.40 c</b>
Montant T.T.C.					<b>6 836.40 c</b>

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'avenant N°1 de l'entreprise LEMÉE T.P. d'un montant de 5 697.00 € H.T. (6 836.40 € T.T.C.)**

⇒ **2019-04-39 – Subvention A.E.J.I (Accueil Enfance Jeunesse Intercommunal) 2019**

M. Xavier GAUDIN présente la demande de l'A.E.J.I. de St-Jean-Sur-Vilaine sollicitant une subvention pour l'année 2019 à hauteur de 20 735.00 € pour l'année 2019.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser la subvention 2019 à l'A.E.J.I. pour un montant de 20 735.00 €.**

⇒ **D.I.A.**

La commune a été saisie d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Le bien est situé 1, rue Emma Herland, cadastré Section A N° 1697 d'une superficie de 484 m².

**Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.**

**Prochaine réunion le 29 avril 2019 à 20h30**